



# Randonnée pédestre

FICHE GUIDE 4

## LE CODE DE BONNE CONDUITE DU RANDONNEUR

La randonnée pédestre est une activité agréable qui se pratique sur des espaces partagés. Il convient de ce fait de respecter les lieux afin que chacun puisse en profiter au mieux.

### PENDANT LA RANDONNEE



**En randonnée, chacun est responsable de sa propre conduite et de sa sécurité.**



**Refermer la porte ou barrière après son passage.**



**Ne rien laisser derrière soi (détritus, restes de repas, papiers d'emballages, de barres de céréales, canettes). Chacun doit emporter ses déchets (sac étanche).**



**Randonner dans le calme, sans courir ni sauter, sans crier.**



**Ne pas cueillir de fleurs, de branches ou d'objets au cours de la randonnée.  
Penser aux centaines de marcheurs qui empruntent l'itinéraire.**



**Eviter toute forme de dégradation, ne pas casser de branches, ne pas déplacer d'objet.**



**Si vous devez passer une barrière, une clôture, une porte, ne pas oublier de les refermer.**



**D'une manière générale, se comporter en randonneur citoyen.**

**Bonne randonnée**

